Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil AS350 B3 F-GSOE (Bleu) ou F-GXLA (gris et orange)
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF / PNE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
05/09/2017	LE PERIER	CABANE DE LA SELLE		1		materiel
05/09/2017	LE PERIER	sentier brèche du perier		6		repli de chantier (matériels + compresseur)
05/09/2017	VALCENESTRE	CBE COMBOURSSIERE		2		materiels

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 510 / 2017

Suivi par : Annick MARTINET

à Gap, le 28/08 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE